

	EXTRAIT DU REGISTRE D DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
---	--

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 3 JUILLET 2023 à 8h30	Date de convocation : 27 juin 2023
---	------------------------------------

Délibération	<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice :</td> <td style="text-align: center;">21</td> </tr> </table>	Membres en exercice :	21								
Membres en exercice :	21										
N°B2023_59	<table border="1"> <tr> <td>Votants :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Suffrages exprimés :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Pour :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Votants :	19	Suffrages exprimés :	19	Pour :	19	Contre :	0	Abstention :	0
Votants :	19										
Suffrages exprimés :	19										
Pour :	19										
Contre :	0										
Abstention :	0										

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAUX Sylvie

PRESENTS : ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

EXCUSES : PY Michel, RIO Jean-Louis	EXCUSES AVEC PROCURATION : HERNANDEZ Joël, MALQUIER Bertrand, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc
--	---

Nomenclature Etat : Finances locales – Subventions

OBJET : Politique Sociale de l'Habitat – Annulation de la subvention accordée à MARCOU HABITAT pour la réalisation de l'opération « Tamarin » à Gruissan

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique et programmatique qui, au travers de l'habitat dans toutes ses composantes, décline un projet de territoire au niveau intercommunal. Il précise les réponses à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre pour tous les publics, et en fonction des spécificités des territoires.

Afin de faciliter la réalisation d'une offre nouvelle, de conforter le parc existant et de rééquilibrer l'offre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, le Grand Narbonne dispose d'un règlement d'intervention financière en matière de logement social pour toutes les opérations faisant l'objet d'une demande d'agrément auprès de l'Etat.

C'est à ce titre que le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, avait été sollicité par le bailleur Marcou Habitat en vue de l'attribution d'aides financières pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux.

N°B2023_59 (2)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 011-241100593-20230703-B2023_59-DE



Les opérations proposées par Marcou Habitat répondant aux critères d'attribution définis dans le règlement d'intervention applicable au moment du vote, les aides financières suivantes ont été accordées par la délibération N°B2021_106 lors du Bureau Communautaire du 13 septembre 2021 comme suit :

Organisme	Opérations	Commune	Nombre de logements	Subventions prévisionnelles
MARCOU Habitat	La bottine	Gruissan	1 PLAI	10 000 €
	Le Château d'Eau - rue du 1 ^e Mai	Vinassan	1 PLAI	10 000€
	Le Pont de la Rouquille	Sigean	5 (3 PLUS / 2 PLAI)	24 000€
	Les Graelhets	Gruissan	4 (3 PLUS / 1 PLAI)	18 000€
	Le Tamarin	Gruissan	1 PLUS	8 000€
	La Gruissanaise	Gruissan	2 (1 PLUS / 1 PLAI)	18 000€
TOTAL			14	88 000 €

Le bailleur social ayant informé par courrier le Grand Narbonne de l'abandon de l'opération « Tamarin » en raison de problèmes liés à l'urbanisme, il convient donc de modifier et de proposer l'aide financière comme suit :

Organisme	Opérations	Commune	Nombre de logements	Subventions prévisionnelles
MARCOU Habitat	La bottine	Gruissan	1 PLAI	10 000 €
	Le Château d'Eau - rue du 1 ^e Mai	Vinassan	1 PLAI	10 000€
	Le Pont de la Rouquille	Sigean	5 (3 PLUS / 2 PLAI)	24 000€
	Les Graelhets	Gruissan	4 (3 PLUS / 1 PLAI)	18 000€
	La Gruissanaise	Gruissan	2 (1 PLUS / 1 PLAI)	18 000€
TOTAL			13	80 000 €

Vu la délibération N°C2017_138 du 4 juillet 2017 portant sur l'approbation définitive du deuxième Programme Local de l'Habitat du Grand Narbonne,

Vu la délibération N°C2021_132 du 28 juin 2021 prorogeant le PLH jusqu'en mai 2023,

Vu le règlement relatif à l'octroi des garanties d'emprunts, aux aides à la production et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux alors en vigueur à cette date,

Vu la délibération N°B2021_106 d'attribution de subventions à Marcou Habitat pour la réalisation de 6 opérations à Gruissan, Vinassan et Sigean,

Considérant le courrier du bailleur Marcou Habitat, en date du 15 mai 2023, actant l'abandon de cette opération,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De modifier la délibération N°B2021_106 du Bureau communautaire du 13 septembre 2021 afin de supprimer la subvention de 8 000€ accordée à Marcou Habitat pour l'opération « Le Tamarin ». Les autres subventions accordées dans cette délibération demeurent inchangées ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

